

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1456

12 juin 2012

SOMMAIRE

ArcelorMittal	69886	PIAM Fund	69880
Axius European CLO S.A.	69885	Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l.	69857
BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l.	69871	Ponta Negra S.A.	69881
Bridel Lotissement S.A.	69887	PR Finances Soparfi S.à r.l.	69888
Cabosse SA	69854	ProLogis UK CCLXII S.à r.l.	69867
Cartola Shipping Investment S.à r.l.	69855	ProLogis UK CCLXI S.à r.l.	69854
Chemring Luxembourg Holding	69852	ProLogis UK CCXIV S.à r.l.	69875
Darmazel S.A.	69855	ProLogis UK CCXV S.à r.l.	69875
DB Platinum Advisors	69855	Puula S.à r.l.	69876
E.F.I. Holding S.à r.l.	69842	Quest Management, Sicav	69881
E-Tec Lux S.A.	69868	QureInvest	69881
European Financial Stability Facility	69854	QureInvest II (SCS) SICAR	69884
Florestimmo S.à r.l.	69853	Rail Reassurances	69885
Genève Invest (Europe) S.à.r.l.	69871	Raphael Magic Inc.S.A.	69886
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.	69882	Rapides International S.A.	69887
Industrie pour le Traitement de Surfaces	69886	Real Estate Europe (JB) S.A.	69887
Kotak Funds	69857	Reluxco International S.A.	69887
Les P'tits Mousses S.à.r.l.	69856	Resol S.A.	69879
Libidama International S.A. SPF	69866	Rutini Holding S.à r.l.	69885
Megapolis S.à r.l.	69869	Saluki S.A.	69857
MTI Luxco Sàrl	69879	Sapphire (Burnley) Nominee Limited	69866
Narbonne Retail Park I	69870	Scan-Project S.A.	69881
Nord Capital & Invest S.A.	69856	Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l.	69888
Palermo R.E. s.à r.l.	69880	Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l.	69888
		Spirit Catalogue Parent, S.à r.l.	69888
		V.B.M. S.à r.l.	69867

E.F.I. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.178.

—
COMMON DRAFT TERMS OF THE MERGER

THE MANAGEMENT BOARDS OF:

EFI Holding S.à r.l., a Luxembourg Private Limited Liability Company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Acquiring Company"); and

CM. Schoonderwoerd Holding B.V., a Private Limited Liability Company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), having its registered seat at Moordrecht, the Netherlands and its registered office at Strawinskylaan 411, 1077 XX Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Registry of the Chamber of Commerce under number 24495334 (the "Company Being Acquired").

The Acquiring Company and the Company Being Acquired are jointly referred to as the "Merging Companies".

WHEREAS:

In accordance with Article 261 and following of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Luxembourg Law") and in accordance with Title 7 of Book 2 of the Dutch Civil Code ("Burgerlijk Wetboek") (the "Dutch Law"), the management board of the Acquiring Company and of the Company Being Acquired have together established the following common terms of the simplified cross-border merger in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that:

- neither the Acquiring Company nor the Company Being Acquired has any employee nor has established a work council;

- the common draft terms of the merger will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the Luxembourg official gazette "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations", in accordance with Articles 262 and 9 of the Luxembourg Law;

- the common draft terms of the merger will as well be registered with the Trade Registry of the Chamber of Commerce in the Netherlands and published in a daily newspaper and the Dutch National Gazette in accordance with Article 314 and 333^e of Book 2 of the Dutch Law;

- the Acquiring Company is the holder of all issued and outstanding shares in the capital of the Company Being Acquired, being 18,000 shares, each with a par value of EUR 1;

- no depository receipts for shares in the Company Being Acquired have been issued with the Company Being Acquired's co-operation and from the register of shareholders it is not apparent that a right of usufruct has been created on shares in the capital of the Company Being Acquired;

- the financial year of both the Acquiring Company and the Company Being Acquired runs from 1 January up to and including 31 December;

- neither the Acquiring Company or the Company Being Acquired has established a supervisory board;

- in accordance with the Luxembourg Law and the Dutch Law, the Company Being Acquired will cease to exist and the Acquiring Company will acquire all the assets and all the liabilities of the Company Being Acquired under an universal title of succession, under the following terms and conditions.

1. Title of succession. According to Article 274 and following of the Luxembourg Law and article 309 of Book 2 of the Dutch Law, at the Effective Date (as defined under paragraph 21 below), the Acquiring Company will acquire by operation of law all assets and liabilities of the Company Being Acquired, being this qualified as merger by absorption, such that at the Effective Date:

- all of the assets of the Company Being Acquired shall be vested in the Acquiring Company and shall thereafter be the property of the Acquiring Company;

- the Acquiring Company shall be liable for all the obligations of the Company Being Acquired;

- the Company Being Acquired will cease to exist;

- the Company Being Acquired shall hand over to the Acquiring Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction documentation of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights as existing as at the Effective Date; and

- the Acquiring Company being the sole shareholder of the Company Being Acquired will cancel its participation in the latter.

2. Form, Corporate nomination and Registered office of the Merging Companies.

2.1. The Acquiring Company

EFI Holding S.à r.l. is a Luxembourg Private Limited Liability Company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

It transferred its statutory seat and principal establishment from Kaya Richard J. Beajoun Z/N, Curaçao to the city of Luxembourg further to an extraordinary general meeting dated May 25, 2012 held in front of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

Its issued share capital amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and is divided into one thousand two hundred fifty (1,250) share quotas having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each.

Its one hundred percent (100%) shareholder is New Vision Enterprises Inc., a limited liability company, having its registered office at Barbow Building, The Valley, Anguilla, British West Indies.

2.2. The Company Being Acquired

C.M. Schoonderwoerd Holding B.V., a Private Limited Liability Company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), having its registered seat at Moordrecht, the Netherlands and having its registered office at Strawinskylaan 411, 1077 XX Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Registry of the Chamber of Commerce under number 24495334.

It has been incorporated pursuant to a deed of incorporation executed on 3 May 2010, before the Notary, J.H.A. Wagener, with its Notary Office at Gouda, the Netherlands.

Its issued share capital amounts to eighteen thousand Euros (EUR 18,000) and is divided into eighteen thousand (18,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Its one hundred percent (100%) shareholder is the Acquiring Company.

2.3. Articles of Association of the Acquiring Company

The articles of association of the Acquiring Company were amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated May 25, 2012, under process of publication in the Memorial.

The current text of the articles of association is attached as Annex to this proposal of merger according to Article 261 (4), a of the Luxembourg Law.

The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended in connection with the merger.

3. Motives and Purposes of the merger.

3.1 Reasons for the merger.

The management board of the Acquiring Company considers the merger necessary in order to simplify the current structure of the EFI group to which the Acquiring Company and the Company Being Acquired belong.

3.2 Expected consequences for the activities.

The business activities of the Company Being Acquired will be continued unchanged by the Acquiring Company.

3.3 Explanation from a legal, economic and social point of view.

By means of the proposed merger the Company Being Acquired will cease to exist and the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Company Being Acquired under a universal title of succession.

An important contribution to the realisation of the objects of the business is expected from the proposed integration of the organisation of the Company Being Acquired and the organisation of the Acquiring Company. Special consequences for the organisation are not expected.

4. Conditions.

4.1 In order to fulfill the above-mentioned purposes, this merger shall operate the global transfer of assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Acquiring Company, as follows:

a) The Acquiring Company will become the owner of the assets received from the Company Being Acquired, in the same conditions that they are at the date of the transfer, and registered for the same amounts as they are registered in the balance sheet of the Company Being Acquired without any right of claim for any reason against the Company Being Acquired;

b) The Company Being Acquired covenant to the Acquiring Company that the credits assigned through this merger are certain but do not assume any guarantee concerning the solvency of the assigned debtors;

c) The Acquiring Company will liquidate, from the Effective Date, all the taxes, contributions, income, insurances and any others duties, ordinary or extraordinary, which are able to burden the assigned assets;

d) The Acquiring Company will perform any agreements and appointments of any nature of the Company Being Acquired, as agreements and appointments existing at the effective date of the merger;

e) The rights and credits existing in the assets of the Company Being Acquired will be transferred to the Acquiring Company with any related fixed charges or personal guarantees. The Acquiring Company will be subrogated, without novation, on all personal and rights "in rem" of the Company Being Acquired related to all assets and against any debtors, without exception, within the terms set forth in the balance;

f) The Acquiring Company will assume any obligation and debt of any nature of the Company Being Acquired, namely paying the principal and interests of any debts and obligations of any nature of the Company Being Acquired;

g) The merger is not subject to any conditions or condition subsequent, beyond those that arise from the applicable law.

5. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholdership. According to Article of 278 of the Luxembourg Law and Article 312 paragraph 2 under g. of Book 2 of the Dutch Law, the Acquiring Company being the sole shareholder of the Company Being Acquired, no measures as to the conversion of the shares will be required.

The Acquiring Company is the holder of the entire issued share capital of the Company Being Acquired. There will be neither exchange of shares of the Acquiring Company against shares of the Company Being Acquired nor increase of the share capital of the Acquiring Company.

As a consequence of the merger, the Company Being Acquired will be dissolved without liquidation, and the shares representing its entire share capital will be extinguished.

6. Effective accounting date of the merger. According to Article 261(2), e) of the Luxembourg Law and to Article 312 paragraph 2 under f. of Book 2 of the Dutch Law, the transactions of the Company Being Acquired are treated, for accounting purposes, as being those of the Acquiring Company as of the Effective Date as defined in paragraph 21 (the "Effective Date").

7. Treatment of special rights. According to Article 261 (2), f) of the Luxembourg Law, as there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Company Being Acquired, such as profit distribution or share subscription rights, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone.

According to Article 312 paragraph 2 under c. of Book 2 of the Dutch Law, as there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Company Being Acquired, such as profit distribution or share subscription rights, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone.

8. Special advantages or benefits. According to Article 261 (2), g) of the Luxembourg Law and to Article 312 paragraph 2 under d. of Book 2 of the Dutch Law, no special advantages or benefits will be granted to the members of the management board of the Merging Companies or to third parties in connection with the cross border merger.

9. Repercussions of the cross border merger on employment. There are no likely repercussions of the merger on the employment of the Merging Companies as it has no employees, as referred to in Article 261 (4) b) of the Luxembourg Law and in Article 333d under b. of Book 2 of the Dutch Law.

10. Information on the procedures by which arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the Acquiring Company are determined. The information on the procedures by which arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the Merging Companies are determined as referred to in Article 261 (4) d) of the Luxembourg Law and in Article 333d under c. of Book 2 of the Dutch Law is not relevant as according to the information at our disposal neither the Acquiring Company nor the Company Being Acquired have employees.

11. Information on the valuation of the assets and liabilities which are transferred to the Acquiring Company. For accounting purposes, the assets and liabilities of the Company Being Acquired will be booked in the balance sheet of the Acquiring Company at fair market value as at the Effective Date, as referred to in Article 261 (4) d) of the Luxembourg Law and Article 333d under d. of Book 2 of the Dutch Law.

12. Dates of the Merging Companies' accounts of assets and liabilities used to establish the conditions of the cross border merger. The conditions of the cross border merger have been determined by reference to:

- the interim account situation as of May 24, 2012 (including the balance sheet, the profit and loss statements, of the Acquiring Company, as per Article 261 (4) e) of the Luxembourg Law;
- the situation as of 31 December 2011 (including the balance sheet, the profit and loss statements, of the Company Being Acquired, as per Article 333d under e. of Book 2 of the Dutch Law.

13. Creditors' claims.

13.1. According to the management board of the Merging Companies, the creditors of the Acquiring Company and the Company Being Acquired will not be affected by the merger.

13.2. According to Article 268 of the Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the deeds recording the merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the merger would make such protection necessary.

13.3. In accordance Article 316 of Book 2 of the Dutch Law, each creditor may oppose the merger proposal by a petition to the court specifying the requested security up to one month after the day on which the Merging Companies have given notice of the deposit of the merger proposal.

14. Availability of the merger documentation at the registered offices. The documents referred to in Article 267 (1) a), b), c) and d) of the Luxembourg Law and Article 314 of Book 2 of the Dutch Law, in particular:

- the common draft terms of the merger;
 - the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last three financial years (2009, 2010 and 2011);
 - the interim annual accounts of the Merging Companies, as drawn up as at the date which must not be earlier than the first day of the third month preceeding the date of the common draft terms of the merger, or if the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date;
 - the explanatory reports of the management board of the Merging Companies;
- will be made available for inspection at the registered offices of the Merging Companies.

15. Intentions involving continuance or termination of activities. The activities of the Company Being Acquired, as referred to in Article 312 paragraph 2 under h. of the Dutch Law, will be continued by the Acquiring Company.

16. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross border merger. The present composition of the management board of the Acquiring Company, as referred to in Article 312 paragraph 2 under e. of the Dutch Law is as follows:

- Mr Dennis Bosje, born in Amsterdam, The Netherlands, on 20 November 1965, with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- Mr Sinan Sar, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 5 June 1980, with professional address at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

There is no intention to change the composition of the management board after the cross border merger.

17. Independent expert(s) report. In accordance with Article 278 of the Luxembourg Law and Article 333 of Book 2 of the Dutch Law, no report of independent expert(s) is required.

18. Perfection condition of the common draft terms of the merger. The management board of the Acquiring Company approved this common draft terms of the merger on 31 May 2012.

19. Effect of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company. The merger will have no effect on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.

20. Compensation of minority shareholders. Considering the fact that the Acquiring Company is the sole shareholder of the Company Being Acquired, the provisions relating to compensation of minority shareholders as laid down in article 333h of Book 2 of the Dutch Law are not applicable.

21. Approval of the resolution to effect the cross border merger. The resolution to merge will be adopted by the general meetings of shareholders of the Merging Companies and is not subject to any approval by another corporate body of any of the merging companies or by any other third party.

According to Article 273ter of the Luxembourg Law and Article 333i of Book 2 of the Dutch Law, the merger between the Acquiring Company and the Company Being Acquired shall take effect and be effective against third parties, from the date of the publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Acquiring Company approving the merger and the common draft terms of the merger, in accordance with Article 9 of the Luxembourg Law (here above referred to as "Effective Date").

This notwithstanding the fact that transactions of the Company Being Acquired are treated, for accounting purposes, as being those of the Acquiring Company as per the Effective Date.

EFI Holding S.à r.l.
B. Bosje / S. Sar
Manager / Manager

CM. Schoonderwoerd Holding B.V.
United International Management B.V.
Managing director

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET COMMUN DE FUSION

LES ORGANES DE GESTION DE:

EFI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après la "Société Absorbante"); et

C.M. Schoonderwoerd Holding B.V., une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), ayant son siège réel à Moordrecht, Pays-Bas et son siège social à Strawinskylaan 411, 1077 XX

Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais de la Chambre de Commerce sous le numéro 24495334 (ci-après la "Société Absorbée").

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont dénommées, ci-après, les «Sociétés Fusionnantes».

ENTENDU QUE:

Conformément aux Articles 261 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi luxembourgeoise"), et conformément au Titre 7 du Livre 2 du code civil néerlandais («Burgerlijke Wetboek») (ci-après la "Loi néerlandaise"), les organes de gestion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont ensemble rédigés le présent projet de fusion transfrontalière suivant la procédure simplifiée, en vue de préciser les termes et conditions de cette fusion et déclarent que:

- ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont d'employés ou de conseils d'entreprise;
- le projet commun de fusion sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié dans le journal officiel luxembourgeois, le "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations", conformément aux Articles 262 et 9 de la Loi luxembourgeoise;
- le projet commun de fusion sera également déposé auprès du Registre de Commerce néerlandais de la Chambre de Commerce et publié dans un journal quotidien et dans le journal officiel des Pays-Bas, conformément aux articles 314 et 333e du livre 2 de la Loi des Néerlandaise;
- la Société Absorbante est détentrice de toutes les actions émises et en circulation dans le capital de la Société Absorbée, étant 18,000 actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1;
- aucun certificat pour les actions de la Société Absorbée n'a été émis en coopération avec la Société Absorbée et, du registre des actionnaires, il n'apparaît pas qu'un droit d'usufruit a été créé sur les actions dans le capital de la Société Absorbée;
- l'exercice comptable de la Société Absorbante ainsi que de la Société Absorbée court à partir du 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Décembre, inclu;
- ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont un conseil de surveillance;
- Conformément à la Loi luxembourgeoise et à la Loi néerlandaise, la Société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante reprendra l'universalité de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, selon les termes et conditions qui suivent.

1. Titre de Succession. Conformément aux Articles 274 et suivants de la Loi luxembourgeoise, et à l'Article 309 du Livre 2 de la Loi des Néerlandaise, à la Date d'Effet (telle que définie au paragraphe 21 ci-dessous) la Société Absorbante acquerra l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, cette opération étant qualifiée de «fusion par absorption», de telle sorte que, à cette Date d'Effet:

- l'ensemble des actifs de la Société Absorbée sera transmis à la Société Absorbante et sera, par conséquent, la propriété de la Société Absorbante;
- la Société Absorbante sera tenu responsable de toutes les obligations de la Société Absorbée;
- la Société Absorbée cessera d'exister;
- la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante les originaux de tous les documents de constitution, actes, amendements, contrats/accords et documents relatifs à toute sorte d'opérations; les documents et livres de comptes ainsi que tout autre document comptable; titre de propriété ou titre documentant la détention d'actifs quelconques; tout document de support relatif à des opérations effectuées, obligations et contrats, archives, reçus et tout autre document relatif aux actifs et droits existants à la Date d'Effet; et
- la Société Absorbante, étant l'associé unique de la Société Absorbée, annulera sa participation dans cette dernière.

2. Forme, Dénomination sociale et Siège social des Sociétés Fusionnantes.

2.1. La Société Absorbante

EFI Holding S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Elle a transféré son siège statutaire et son principal établissement de Kaya Richard Z. J. Beajoun Z/ N, Curaçao à Luxembourg-Ville suite à une assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012 passée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial").

Le montant de son capital social émis s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500), divisé en mille deux cents cinquante (1,250) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune.

Son actionnaire unique (à 100%) est New Vision Entreprises Inc., une société à responsabilité limitée ayant son siège social Barbow Building, The Valley, Anguilla, British West Indies.

2.2. La Société Absorbée

C.M. Schoonderwoerd Holding B.V., une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), ayant son siège réel à Moordrecht, Pays-Bas et son siège social à Strawinskylaan 411, 1077 XX Amsterdam,

Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce néerlandais de la Chambre de Commerce sous le numéro 24495334.

Elle a été constituée en vertu d'un acte de constitution passé le 3 mai 2010, par-devant le notaire, J.H.A. Wagener, résidant professionnellement à Gouda, Pays-Bas.

Le montant de son capital social s'élève à dix-huit mille Euros (EUR 18,000), divisé en dix-huit mille actions (18,000), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Son associé unique (à 100%) est la Société Absorbante.

2.3. Les statuts de la Société Absorbante

Les statuts de la Société Absorbante ont été amendés pour la dernière fois par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, le 25 mai 2012, et sont en cours de publication au Mémorial.

La version actuelle des statuts se trouve annexée à ce projet de fusion, conformément à l'Article 261 (4), a) de la Loi luxembourgeoise.

Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés suite à la fusion.

3. Motifs et Objectifs de la fusion.

3.1 Motifs de la fusion

Le conseil de gérance de la Société Absorbante considère la fusion nécessaire afin de simplifier la structure actuelle du groupe EFI à laquelle la Société Absorbante et la Société Absorbée appartiennent.

3.2 Conséquences attendues pour les activités

Les activités commerciales de la Société Absorbée seront poursuivies de manière inchangée par la Société Absorbante.

3.3 Explications d'un point de vue légal, économique et social

Par le biais de la fusion proposée, la Société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante reprendra l'universalité des actifs et passifs de la Société Absorbée.

Une contribution importante à la réalisation des objets de l'entreprise est attendue de l'intégration proposée de l'organisation de la Société Absorbée et de l'organisation de la Société Absorbante. Des conséquences particulières pour l'organisation ne sont pas attendues.

4. Conditions.

4.1 Afin de remplir les objectifs susmentionnés, cette fusion doit opérer le transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, comme suit:

a) La Société Absorbante deviendra la propriétaire des actifs reçus de la Société Absorbée, dans les mêmes conditions que celles qui existaient à la date du transfert, elle les enregistrera à son bilan à la même valeur que celle reflétée dans le bilan de la Société Absorbée, sans possibilité de recours, de toute sorte, à l'encontre de la Société Absorbée;

b) La Société Absorbée assurera à la Société Absorbante que les créances transférées suite à cette fusion sont certaines, mais elle ne donnera aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs transférés;

c) La Société Absorbante prendra en charge, à partir de la Date d'Effet, tous les impôts, cotisations, revenus, assurances et toute autre obligation, ordinaire ou extraordinaire, qui sont en mesure de grever les actifs transférés;

d) La Société Absorbante assumera tous les contrats et engagements, de toute nature, de la Société Absorbée, comme les contrats et engagements existant à la Date d'Effet de la fusion;

e) Les droits et les créances figurant à l'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les frais fixes ou garanties personnelles y attachés. La Société Absorbante est subrogée, sans novation pour tout droit réel et personnel "in rem" de la Société Absorbée en relation avec tous les actifs et contre tous les débiteurs, sans exception, selon les termes énoncés dans le bilan;

f) La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de toute nature, de la Société Absorbée, notamment le paiement du principal et des intérêts de toutes dettes et obligations de toute nature de la Société Absorbée;

g) La fusion n'est soumise à aucune autre condition présente ou future, au-delà de celles prévues par la loi en vigueur.

5. Modalités proposées concernant le rapport d'échange des actions. Conformément à l'Article 278 de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 312 paragraphe 2 sous g. du Livre 2 de la Loi néerlandaise, la Société Absorbante étant l'unique actionnaire de la Société Absorbée, aucune mesure relative à la conversion des actions ne sera nécessaire.

La Société Absorbante est la détentrice de l'ensemble du capital social de la Société Absorbée. Il n'y aura ni échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée, ni augmentation du capital social de la Société Absorbante.

Suite à la fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation, et les actions qui représentent son capital seront entièrement annulées.

6. Date comptable effective de la fusion. Conformément à l'Article 261(2), e) de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 312 paragraphe 2 sous f. du Livre 2 de la Loi néerlandaise, les opérations de la Société Absorbée sont traitées, comptablement, comme étant celles de la Société Absorbante à la Date d'Effet.

7. Traitement des droits spéciaux. Conformément à l'Article 261 (2), f) de la Loi luxembourgeoise, comme aucune personne, autre qu'en sa qualité d'actionnaire, ne détient des droits particuliers vis-à-vis de la Société Absorbée, tels que des droits de participation aux bénéfices ou des droits de souscription aux actions, aucun droit spécial et compensation ne sera accordé.

Conformément à l'Article 312 paragraphe 2 sous c. du Livre 2 de la Loi néerlandaise, comme aucune personne, autre qu'en sa qualité d'actionnaire, ne détient des droits particuliers vis-à-vis de la Société Absorbée, tels que des droits de participation aux bénéfices ou des droits de souscription aux actions, aucun droit spécial et compensation ne sera accordé.

8. Avantages spécifiques ou Bénéfices. Conformément à l'Article 261 (2), g) de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 312 paragraphe 2 sous d. du Livre 2 de la Loi néerlandaise, aucun avantage spécial ou bénéfice ne sera accordé aux membres du conseil d'administration ou de gestion des Sociétés Fusionnantes ou à des tiers dans le cadre de la fusion transfrontalière.

9. Répercussions de la fusion transfrontalière sur l'emploi. La fusion n'aura aucune répercussion sur l'emploi dans les Sociétés Fusionnantes, conformément à l'Article 261 (4) b) de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 333d sous b) du Livre 2 de la Loi néerlandaise. Cette dernière n'ayant pas d'employés.

10. Information sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des travailleurs dans la définition de leurs droits de participation dans la Société Absorbante sont déterminées. Les informations sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des travailleurs dans la définition de leurs droits de participation dans les Sociétés Fusionnantes sont déterminés conformément à l'Article 261 (4) d) de la loi luxembourgeoise et à l'Article 333d sous c. du Livre 2 de la loi néerlandaise ne sont pas pertinentes car selon les informations à notre disposition ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont d'employés.

11. Information sur le patrimoine actif et Passif transféré à la Société Absorbante. À des fins comptables, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront comptabilisés dans le bilan de la Société Absorbante à la valeur de marché à la Date d'Effet, conformément à l'Article 261 (4) d) de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 333d sous d. du Livre 2 de la Loi néerlandaise.

12. Dates des comptes des Sociétés Fusionnantes utilisés pour définir les conditions de la fusion transfrontalière. Les conditions de la fusion ont été déterminées sur la base de:

- la situation comptable intérimaire au 24 mai 2012 (incluant le bilan, le compte de profits et pertes de la Société Absorbante), conformément à l'Article 261 (4) e) de la Loi luxembourgeoise;
- la situation comptable au 31 décembre 2011 (incluant le bilan, le compte de profits et pertes de la Société Absorbée), conformément à l'Article 333d sous e. du Livre 2 de la Loi néerlandaise.

13. Recours des créanciers.

13.1. Selon l'organe d'administration ou de gestion des Sociétés Fusionnantes, les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ne seront pas affectés par la fusion.

13.2. Conformément à l'Article 268 de la Loi luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de publication des actes constatant la fusion, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au tribunal compétent, la constitution des sûretés et garanties adéquates pour toutes créances échues ou non échues, pour le cas où la fusion rendrait ces mesures nécessaires.

13.3. Conformément à l'Article 316 du Livre 2 de la Loi néerlandaise, chaque créancier peut s'opposer à la proposition de fusion par une pétition à la cour précisant sa sûreté endéans le mois suivant la date à laquelle les sociétés qui fusionnent ont donné un avis du dépôt de la proposition de fusion.

14. Disponibilité des documents de fusion au siège social. Les documents listés à l'Article 267 (1) a), b), c) et d) de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 314 du Livre 2 de la Loi néerlandaise, en particulier:

- le projet commun de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices (2009, 2010 et 2011);
- une situation comptable intérimaire des Sociétés Fusionnantes, arrêtée à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédent la date du projet commun de fusion; ou dans le cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois;
- les rapports des organes d'administration ou de direction des Sociétés Fusionnantes; seront tenus à disposition pour consultation au siège sociale des Sociétés Fusionnantes.

15. Intentions sur la continuité ou fin des activités. Les activités de la Société Absorbée, telles que visées à l'article 312 paragraphe 2 sous h. de la Loi néerlandaise, seront poursuivies par la Société Absorbante.

16. Intentions concernant la composition du Conseil de gérance de la Société Absorbante après la fusion transfrontalière. La composition actuelle du Conseil de gérance de la Société Absorbante, telle que visée à l'Article 312 paragraphe 2 sous e. de la Loi néerlandaise, se présente comme suit:

- M. Dennis Bosje, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 20 novembre 1965, résidant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- M. Sinan Sar, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Il n'y a aucune intention de changer la composition du conseil de gérance après la fusion transfrontalière.

17. Rapport d'expert(s) indépendant(s). Conformément à l'Article 278 de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 333 du Livre 2 de la Loi néerlandaise, aucun rapport d'expert(s) indépendant (s) n'est requis.

18. Condition de réalisation du projet commun de fusion. Le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé ce projet commun de fusion le 31 mai 2012.

19. Effets de la fusion sur le goodwill et les réserves distribuables de la Société Absorbante. La fusion n'aura aucun effet sur le goodwill et les réserves distribuables de la Société Absorbante.

20. Compensation des actionnaires minoritaires. Considérant le fait que la Société Absorbante est le seul actionnaire de la Société Absorbée, les dispositions relatives à l'indemnisation des actionnaires minoritaires telles que prévues à l'article 333h du Livre 2 de la Loi néerlandaise ne sont pas applicables.

21. Approbation de la décision de réaliser la fusion transfrontalière. La décision de fusionner sera adoptée par les assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes et n'est sujet à aucune approbation par un autre organe de l'une des sociétés Fusionnantes ou par toute autre tierce partie.

Conformément à l'Article 273ter de la Loi luxembourgeoise et à l'Article 333i du Livre 2 de la Loi néerlandaise, la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est réalisée et prend ses effets à l'égard des tiers, à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante approuvant la fusion et le projet commun de la fusion, conformément à l'article 9 de la loi luxembourgeoise (ci-avant dénommés «Date d'Effet»).

Ceci nonobstant le fait que les transactions de la Société Absorbée seront traitées, comptablement, comme étant celles de la Société Absorbante à la Date d'Effet.

Appendix 1^{er} . - Statuts de E.F.I. Holding S.à r.l.

Art. 1^{er} . There is formed by those present partners and all persons and entities who may become partners in future, a Company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "E.F.I. Holding S. à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duché de Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into one thousand two hundred fifty (1250) share quotas of EUR 10 (ten Euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are transferable between partners; however any sharetransfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la version française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Il est formé par les associés actuels et toutes les personnes et entités qui pourront devenir associés à l'avenir, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à ce type d'entité ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts au Luxembourg ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres titres de participation, obligations, titres obligataires, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, d'une manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par des entités publiques ou privées quelles qu'elles soient.

2.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des billets, obligations et titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou de titres de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris ceux provenant de n'importe quels emprunts et/ou émissions de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également accorder des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société. La Société pourra de plus gager, transférer ou grever tout ou partie de ses actifs ou créer d'autres types de garanties y relatives.

2.3. D'une manière générale, la Société pourra employer toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations des taux d'intérêt et d'autres risques.

2.4. La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières concernant des investissements directs ou indirects dans des biens meubles et immeubles, en ce compris sans limitation l'acquisition, la propriété, la location, la mise en location, le crédit-bail, la prise en location, la division, l'assainissement, le défrichement, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou l'aliénation d'une autre manière, la mise en hypothèque, le nantissement ou le grèvement d'une autre manière de biens meubles ou meubles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société sera dénommée «E.F.I. Holding S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 1250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur de EUR 10 (dix Euro) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Vis-à-vis de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires sont tenus de nommer une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont cessibles entre associés; cependant, toute cession de parts sociales entre associés exige l'accord préalable écrit de tous les associés existants. Elles ne peuvent être cédées à de nouveaux associés que par décision de tous les associés réunis en assemblée générale, cette décision constatant l'accord préalable écrit de tous les associés existants, représentant cent pour cent de la totalité du capital social de la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de nomination de plusieurs gérants, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) ad nutum.

Vis-à-vis de tiers, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et accomplir et approuver tous actes et opérations compatibles avec les objets de la Société à condition que les dispositions du présent article 12 aient été respectées.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et, le cas échéant, la rémunération de ce mandataire ainsi que la durée et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance doivent être adoptées à l'unanimité.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contracte(nt) du fait de sa/leur fonction aucune obligation personnelle en rapport avec n'importe quel engagement valablement contracté par lui/eux au nom de la Société, à l'exception des actes accomplis et/ou des opérations conclues par le gérant et/ou le conseil de gérance qui dépassent les limites des pouvoirs conférés au gérant et/ou au conseil de gérance par les Statuts de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé à un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il détient. Chaque associé peut nommer un mandataire pour le représenter aux assemblées.

Les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient collectivement adoptées par tous les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société. Les résolutions portant sur une modification des statuts et notamment celles qui prévoient la mise en liquidation de la Société doivent être votées collectivement par tous les associés, possédant l'intégralité du capital social de la Société.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire susmentionné et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social nominal de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé/aux associés au prorata de sa/leur participation dans la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer à tout moment des dividendes intérimaires sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des montants à affecter à la réserve, en conformité avec la loi ou les présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs qui, associés ou non, seront nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement réglé par les présents Statuts, il est fait référence à la loi.

Référence de publication: 2012065956/596.

(120093869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.588.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053733/10.

(120075808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Florestimm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.301.

L'an deux mil douze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, né à Woippy le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,

ici représenté par Monsieur David MAENHAUT, employé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, datée du 4 avril 2012,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société Florestimm S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 18 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1488 du 17 juin 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le siège social de la société de Luxembourg à la Rue de Muhlenbach, 121, à L-2168 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant unique actuel, à savoir Monsieur Christophe MIGNANI, et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur David MAENHAUT, employé, né à Arlon le 3 mai 1989, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ SEPT CENTS EUROS (700.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MAENHAUT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2012. Relation: LAC/2012/19030. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057656/54.

(120081106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

ProLogis UK CCLXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Référence de publication: 2012053993/10.

(120075889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Cabosse SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 90.217.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 avril 2012 a décidé à l'unanimité

- de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de l'administrateur, savoir

Monsieur Georges DASKALIDES, demeurant à 6605, 189 STE BRADENTON, USA, 34202 Floride

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur, savoir

Monsieur Francis RAUSCH, demeurant à L-8291 MEISPELT, 24, rue de Keispelt

- de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur Hervé BROËT, demeurant à F-38970 CORPS, Chemin de la Lissandre jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053745/16.

(120075605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises le 9 mai 2012 que les administrateurs ont décidé:

- de prendre note de la démission de M. Martin Bruncko, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de coopter, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012, M. Vazil Hudak, né le 18 octobre 1964 à Bardejov, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au Stefanovicova 5, 81782 Bratislava 15, Slovaquie, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Martin Bruncko;

- de prendre note de la démission de M. George Zantias, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat; et

- de coopter, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012, M. Ilias Plaskovitis, né le 23 juin 1957 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle au 5-7 Nikis Str., 10180 Athènes, Grèce, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. George Zantias.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est, au 9 mai 2012, constitué des personnes suivantes:

- Mme Edith Frauwallner;

M. Carlo Monticelli;

M. João Sousa

M. Georges Heinrich;

M. Tanel Ross;

Mme. Alenka Jerkic;

M. Iñigo Fernandez de Mesa Vargas
M. Thomas Steffen
M. Hans Vijlbrief;
M. Christos Patsalides;
M. Jozef Kortleven;
M. Ilkka Kajaste;
M. Ramon Fernandez;
M. James O'Brien;
M. Alfred Camilleri;
M. Vazil Hudak; et
M. Ilias Plaskovitis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057620/38.

(120081278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Darmazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.707.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société DARMAZEL S.A. qui s'est tenue en date du 26 avril 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Maître Natacha Kolodziej-Steuer-
mann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président
du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012053779/16.

(120075601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

DB Platinum Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 85.829.

Le rapport annuel au 31 janvier 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB ADVISORS

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012053780/13.

(120075646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Cartola Shipping Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.682.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 avril 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 26 avril 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Hajime Kawamura en tant que gérant A avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur Soichi Yamamoto en tant que gérant A avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur Jumpei Kakinuma en tant que gérant B avec effet immédiat;

- Monsieur Kenji Ozaki, né le 11 août 1960 à Osaka (Japon), demeurant professionnellement au 4-2, Ohtemachi 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8088, Japon, est nommé nouveau gérant A de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Monsieur Masanobu Okawa, né le 15 novembre 1969 à Osaka (Japon), demeurant professionnellement au 4-2, Ohtemachi 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8088, Japon, est nommé nouveau gérant A de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Monsieur Daizo Watanabe, né le 4 juin 1971 à Tokyo (Japon), demeurant professionnellement au 5-1, Kita-Aoyama 2-chome, Minato-ku, Tokyo 107-8077, Japon, est nommé nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16 mai 2012.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2012057543/25.

(120081046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Nord Capital & Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.204.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2012 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes de la société:

- Madame Sonia Maria PIRES COELHO, employée privée, née à Murça (Portugal) le 13 janvier 1980, demeurant à L-7620 LAROCLETTE, 54, rue de Mersch.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

- La société C.F.N. Gestion S.A., ayant son siège social à L- 9227 DIEKIRCH, 20, Esplanade, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Diekirch, le 10 mai 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012055455/20.

(120077066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Les P'tits MousseS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 81.536.

— EXTRAIT

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 25 avril 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 avril 2012, EAC/2012/5389, 75€,

1) a été révoquée Virginie AREND, demeurant à Gorcy (France), de ses fonctions de gérante éducative;

2) Vincent PLANCHARD, ingénieur, né à Luxembourg le 24 juillet 1959, demeurant à L-4499 Limpach, 4, op Wisschen a été nommé gérant administratif pour une durée illimitée;

3) Mireille CORDEL, commerçante, née à Thionville/Moselle (France), le 4 août 1965, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 1, Chemin de la Chêneraie, a été confirmée pour une durée illimitée comme gérante, mais ce à titre non plus de gérante administrative mais de gérante technique.

4) la société est engagée par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif ou par la signature individuelle de la gérante technique.

Référence de publication: 2012053937/18.

(120075314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Kotak Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.576.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 9 mai 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Claude Ah Yuk Shing, Administrateur, demeurant à l'île Maurice - 5th floor GM Tower Broadway, 7 Maupin Street, Port Louis;

- Monsieur Jérôme Wigny, Administrateur, demeurant au Luxembourg - 2 Place Winston Churchill, L-2014;

- Monsieur Varadarajan Viswanathan, Administrateur, demeurant au Royaume-Uni -2nd Floor, Portspoken House, 155-157 Minories, Londres EC3N 1LS;

- Monsieur Ruchit Puri, Administrateur, demeurant à Singapour - 16 Raffles Quay 35-02/03, Hong Leong Building, Singapour 048581.

4. L'Assemblée a ré-élu KPMG Luxembourg dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour KOTAK FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012057739/21.

(120081239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Saluki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 156.576.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 5 avril 2012 a décidé de renommer PricewaterhouseCoopers Sàrl (avec siège au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, RCS Luxembourg B65477) à la fonction de Réviseur externe. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2012054032/15.

(120075231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 168.596.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 150.542, here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's corporate object is to render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.3 The Company may, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at eleven thousand two hundred and fifty Pound Sterling (GBP 11,250.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are (together) referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management**8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers") composed of one or more A manager(s) and one or more B manager(s).

8.2 The managers need not to be Shareholder(s). The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholder(s) fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any A manager and any B manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any A manager and any B manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any A manager and any B manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any A manager and any B manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of

Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholder(s) in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.a r.l.	11,250 Shares
Total:	11,250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of eleven thousand two hundred and fifty Pound Sterling (GBP 11,250) corresponding to a share capital of eleven thousand two hundred and fifty Pound Sterling (GBP 11,250) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Christopher Phillip Knight, born on 28 February 1969 in Cambridge, United Kingdom, residing professionally at McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, United Kingdom;

- Mr. Paul James Sansom, born on 12 September 1966 in Southall, United Kingdom, residing professionally at Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, United Kingdom;

- Mrs. Etha Paul, born on 17 September 1970 in Duisburg, residing professionally at Main Tower, Neue Mainzer Straße 52-58, Floor 30, Frankfurt 60311, Germany;

- Mrs. Elizabeth O'Melia, born on 9 November 1965 in New Jersey, U.S.A., residing professionally at 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.;

- Mr. Peter Scheschuk, born on 25 November 1953 in New York, U.S.A., residing professionally at 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.;

2) Are appointed as B managers of the Company for an undetermined period:

- Mrs. Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, born on 03 April 1973 in Rennes, France, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr. Jacob Mudde, born on 14 October 1969 in Rotterdam, the Netherlands, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.542, ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet social de la Société est d'apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.2 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3 La Société pourra acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

3.5 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à onze mille deux cent cinquante Livres Sterling (11.250,- GBP) représenté par onze mille deux cent cinquante parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associé(s)".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'un ou plusieurs gérant(s) B.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associé(s). Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant A et de tout gérant B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, conjointement par tout gérant A et tout gérant B.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et Du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant A et tout gérant B conjointement, peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant A et tout gérant B conjointement, détermine (nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associé(s)

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associé(s) en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	11.250 Parts Sociales
Total:	11.250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de onze mille deux cent cinquante Livres Sterling (11.250,- GBP) correspondant à un capital d'onze mille deux cent cinquante Livres Sterling (11.250,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euro (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Christopher Phillip Knight, né le 28 février 1969 à Cambridge, Royaume-Uni, résidant professionnellement à McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, Royaume-Uni;

- Monsieur Paul James Sansom, né le 12 septembre 1966 à Southall, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, Royaume-Uni;

- Madame Etha Paul, née le 17 septembre 1970 à Duisburg, résidant professionnellement à Main Tower, Neue Mainzer Straße 52-58, Floor 30, Frankfurt 60311, Allemagne;

- Madame Elizabeth O'Melia, née le 9 novembre 1965 à New Jersey, U.S.A., résidant professionnellement à 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.;

- Monsieur Peter Scheschuk, né le 25 novembre 1953 à New York, U.S.A., résidant professionnellement au 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.;

2) Sont nommés gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes, France, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2012. LAC/2012/20092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053439/441.

(120074265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Sapphire (Burnley) Nominee Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.482.723,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.808.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EPISO Holding 15 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.406;

étant l'associé unique (l' «Associé unique») de Sapphire (Burnley) Nominee Limited, société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au Royaume-Uni, 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, dûment immatriculée auprès des autorités compétentes (Companies House) sous le numéro 04139138 (la «Société»);

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte de transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale (mais pas du siège social) de la société au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2012, acte numéro 3382-2011 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C. le 6 janvier 2012, relation: LAC/2012/1249,

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, que dans le susdit acte de transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale du 30 décembre 2011, il a été omis d'indiquer l'exercice social de la société, à la suite de l'article 21,

de sorte que le dernier article des statuts savoir l'article 22 (exercice), aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

The actual accounting will end on December 31, 2011.

Traduction française

22. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

L'actuel exercice social se terminera le 31 décembre 2011.

Le comparant déclare que toutes les autres résolutions dudit acte du 30 décembre 2011 restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2012. LAC/2012/16138. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME ,délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057901/45.

(120081052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Libidama International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 20.717.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Pour compte de Libidama International S.A. SPF

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012053938/12.

(120075491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

V.B.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8288 Kehlen, 1A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 165.500.

L'an deux mille douze, le quinze mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Bernard VAEL, dirigeant d'entreprises, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 27 mai 1963, demeurant à B-6200 Châtelineau, 9, rue Adolphe Max.

associé et gérant unique dans la société ci-après désignée,

ici représenté par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener,

en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités déclare être le seul associé dans la société à responsabilité limitée dénommée "V.B.M. S.à r.l." avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 265 du 31 janvier 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165500.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, de L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare à L-8288 Kehlen, 1a, rue des Jardins, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre localité du GrandDuché de Luxembourg par simple décision de l'associé.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en ses dites qualités a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N.Delattre, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057967/42.

(120081075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

ProLogis UK CCLXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 mai 2012.

Référence de publication: 2012053994/10.

(120075890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

E-Tec Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrange.

R.C.S. Luxembourg B 82.180.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen General-versammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft E-TEC LUX S.A., mit Sitz in L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann (vorher „2, Parc d'activité Syrdall“ genannt) eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 82180,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 4. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1118 vom 6. Dezember 2001, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul BETTINGEN am 2. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 164 vom 30. Januar 2002,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2388 vom 8. Dezember 2009.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul SUNNEN, Consultant PME, wohnhaft in Moutfort.

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herrn Roger MOES, wohnhaft in Sanem.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungs-mitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Sitzverlegung der Gesellschaft von L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann (vorher „2, Parc d'activité Syrdall“ genannt) nach L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrange und Abänderung von Artikel 2 der Satzung (Absatz 1) um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Contern.“

2.- Vervollständigung des Gesellschaftszwecks und Abänderung von Artikel 4. der Satzung um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Ankauf und Verkauf sowie die Verwertung von Immobilien,
- das Betreiben einer Handelsagentur,
- der allgemeine Handel,

sowie jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, im In- und Ausland.

Ausserdem kann die Gesellschaft Beteiligungen an anderen in- und ausländischen Gesellschaften unter irgendwelcher Form erwerben, sowie diese verwalten, kontrollieren und verwerten.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.“

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass alle einhundert (100) Aktien welche das gesamte Kapital darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann (vorher „2, Parc d'activité Syrdall“ genannt) nach L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitränge zu verlegen.

Die Generalversammlung beschliesst anschliessend Artikel 2 der Satzung (Absatz 1) abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Contern.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu vervollständigen und diesbezüglich Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Ankauf und Verkauf sowie die Verwertung von Immobilien,
- das Betreiben einer Handelsagentur,
- der allgemeine Handel,

sowie jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, im In- und Ausland.

Ausserdem kann die Gesellschaft Beteiligungen an anderen in- und ausländischen Gesellschaften unter irgendwelcher Form erwerben, sowie diese verwalten, kontrollieren und verwerten.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.“

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SUNNEN, R. MOES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 mai 2012. Relation: ECH/2012/769. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 16. Mai 2012.

Référence de publication: 2012056974/91.

(120080393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Megapolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.419.

A la suite de la cession en date du 27 avril 2012, Madame Anna FROLOVA a cédé 25 parts sociales de la société à responsabilité limitée Megapolis S.à r.l. à Madame Aude GOFFART, née à Saint-Avold (France), le 10 mai 1977, demeurant à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Megapolis S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012053951/14.

(120074914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Narbonne Retail Park I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 137.446.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Esteban Invest IV", avec siège social à L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.886, dûment représentée par son gérant unique Monsieur Stéphane NOËL, directeur de sociétés, né à Thionville (France), le 7 décembre 1968, demeurant à L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume, lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Narbonne Retail Park I", avec siège social à L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.446, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 846 du 7 avril 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société, en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 30 décembre 2011.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, désigne Monsieur Stéphane NOËL, directeur de sociétés, né à Thionville (France), le 7 décembre 1968, demeurant à L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume, comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

9.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

10.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2012. Relation GRE/2012/1166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053975/56.

(120074683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.898.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 avril 2012

En date du 13 avril 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Cornelia M.W. van den BROEK de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012;
- de nommer Madame Martine KNOCH, née le 7 mai 1977 à Ettelbrück, Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Solveig Diana HOFFMANN, née le 18 mars 1971 à Guben, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit à compter du 1^{er} mai 2012:

- Monsieur Robert SIMON
- Monsieur Dennis McDONAGH
- Monsieur Francesco BISCARINI
- Madame Martine KNOCH
- Madame Solveig Diana HOFFMANN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012057536/28.

(120081069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Genève Invest (Europe) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 168.640.

—
STATUTEN

Im Jahre 2012, am 2. Mai

Vor dem unterzeichnenden Notar, Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen,

Genève Invest S.à r.l., mit Amsitz zu 6 Place Chevelu, CH-1201 Genève, Schweiz, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Genève, Nummer CH-660-0723002-0, vertreten durch ihren Geschäftsführer Helge Daniel Müller, geboren am 25 Mai 1970 in Porz Am Rhein, Deutschland, wohnhaft in 4A avenue Marc-Peter, 1290 Versoix

Diese Komparentin ersucht den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Abschnitt I. Name, Sitz, Gegenstand und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft wird als luxemburgische Gesellschaft in der Form einer "Société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) errichtet. Sie führt den Namen "Genève Invest (Europe) S.à.r.l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg Stadt. Er kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung jederzeit innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Falls durch politische Ereignisse oder höhere Gewalt die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit und der reibungslose Verkehr zwischen ihrem in Absatz 1 festgelegten Sitz und dem Ausland beeinträchtigt wird oder eine solche Beeinträchtigung

vorauszusehen ist, kann die Geschäftsführung den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen.

Die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft soll unbeeinflusst durch eine derartige vorübergehende Sitzverlegung beibehalten werden.

Art. 3. Der Gesellschaftszweck der Gesellschaft ist die Ausübung der Tätigkeit als Vermögensverwalter (Gérant de fortune) gemäß Art. 24-3 des abgeänderten Gesetzes über den Finanzsektor vom 5. April 1993, welche die Erlaubnis, als Anlageberater gemäß Art. 24, als Makler von Finanzinstrumenten gemäß Art. 24-1 und als Kommissionär gemäß Art. 24-2 tätig zu sein, einschließt.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Abschnitt II. Kapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) und ist in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Wert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) je Anteil aufgeteilt.

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.

Das Kapital kann aufgrund eines gemäß Art. 20 dieser Satzung getroffenen Beschlusses des Alleingeschäfters oder der Gesellschafter der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Gesellschaftsanteile werden nur als Namensanteile ausgegeben und sind ins Anteilsregister einzutragen, das von der Gesellschaft oder von einer oder mehreren Personen im Namen der Gesellschaft geführt wird. In diesem Anteilsregister wird der Name des Gesellschafter, sein Wohnsitz oder gewöhnlicher Aufenthaltsort, die Nummer und die Klasse der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile vermerkt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingeschäfters hat, sind die von dem Alleingeschäfters gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile gemäß den Bestimmungen von Art. 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung übertragen werden.

Abschnitt III. Gesellschafterversammlungen

Art. 6. Die Gesellschafterversammlung verfügt über größtmögliche Befugnisse, mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft verbundene Handlungen anzuordnen, durchzuführen oder zu bewilligen.

Art. 7. Sofern die Gesellschaft einen Alleingeschäfters hat, stehen diesem sämtliche der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse zu. Von dem Alleingeschäfters zu fassende Beschlüsse können schriftlich gefasst werden.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, gelten die Bestimmungen von Art. 8 für sämtliche, von einer Gesellschafterversammlung zu fassenden Beschlüsse. Jeder Geschäftsanteil gewährt eine Stimme.

Ein Gesellschafter kann sich (auf Gesellschafterversammlungen) von einer anderen Person vertreten lassen, die kein Gesellschafter sein muss und ein Geschäftsführer sein kann. Eine zu diesem Zweck gewährte Vollmacht kann schriftlich, per Telegramm, per Fernschreiben, per Fax oder E-Mail erteilt werden.

Art. 8. Die jährlichen Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft werden am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat kann weitere Gesellschafterversammlungen einberufen, die an den in den jeweiligen Einladungen genannten Orten und zu den darin ebenfalls genannten Zeiten abgehalten werden.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen in dieser Satzung gelten im Hinblick auf die Fristen für Einladungen zu Gesellschafterversammlungen und deren Beschlussfähigkeit die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen.

Vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen oder Bestimmungen dieser Satzung sind auf einer ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung zu fassende Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und sich an der jeweiligen Abstimmung beteiligenden Gesellschafter zu fassen.

Die jährlichen Gesellschafterversammlungen sind vom Verwaltungsrat durch Versendung von Einladungen einzuberufen, die die Tagesordnung enthalten und die gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen veröffentlicht werden.

Der Verwaltungsrat erstellt die Tagesordnung.

Die Angelegenheiten, die von der Gesellschafterversammlung behandelt werden, sind auf die in der Tagesordnung genannten Punkte zu beschränken, wobei alle gesetzlich vorgeschriebenen und mit diesen zusammenhängende Punkte zu behandeln sind, es sei denn, alle Gesellschafter einigen sich auf eine andere Tagesordnung.

Abschnitt IV. Verwaltung

Art. 9. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens zwei Geschäftsführern geführt. Diese bilden den Verwaltungsrat.

Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

Die Geschäftsführer werden von der jährlichen Gesellschafterversammlung für einen von dieser bestimmten Zeitraum gewählt. Ihre Amtszeit endet wenn, ihre Nachfolger gewählt sind und ihr Amt übernehmen. Nach Ablauf seiner Amtszeit kann sich ein Geschäftsführer wieder zur Wahl stellen.

Für den Fall, dass der Posten eines Geschäftsführers aufgrund des Todes, des Eintritts in den Ruhestand eines Geschäftsführers oder aus anderen Gründen vakant wird, können die verbleibenden Geschäftsführer mit einfacher Mehrheit einen Geschäftsführer wählen, der eine solche Vakanz bis zur nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung ausfüllt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende wählen.

Ist ein Vorsitender bestimmt, führt er den Vorsitz sämtlicher Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft. Sofern kein Vorsitzender gewählt wurde oder der Vorsitzende bei einer Versammlung abwesend oder nicht handlungsfähig ist, können die Geschäftsführer aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden für die Zwecke der jeweiligen Versammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer sein muss und für die Führung des Protokolls von Versammlungen des Verwaltungsrates und von Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann Bevollmächtigte der Gesellschaft ernennen. Solche Bevollmächtigten müssen keine Geschäftsführer oder Gesellschafter der Gesellschaft sein. Die ernannten Bevollmächtigten handeln im Rahmen der ihnen zugewiesenen Befugnisse und Pflichten.

Der Verwaltungsrat trifft sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der jeweiligen Einladung genannten Ort in Luxemburg.

Sämtlichen Geschäftsführern ist mindestens fünf Tage vor Beginn einer solchen Versammlung eine schriftliche Einladung zusammen mit der Tagesordnung zu übermitteln, in der sämtliche Geschäftsordnungspunkte aufgeführt sind. Von dieser Frist kann in dringenden Ausnahmefällen abgewichen werden, deren nähere Umstände in der Einladung auszuführen sind. Auf eine Einladung kann verzichtet werden, sofern sämtliche Geschäftsführer einer solchen Verfahrensweise schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zustimmen. Für einzelne Versammlungen, deren Zeit und Ort vorab durch Geschäftsführerbeschluss festgelegt worden sind, ist keine weitere Einladung erforderlich.

Geschäftsführer können sich bei Versammlungen des Verwaltungsrates vertreten lassen, indem sie einen anderen Geschäftsführer schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zu ihrem Vertreter ernennen.

Geschäftsführer, die an einem Versammlungsort nicht physisch anwesend sind, können an einer Versammlung des Verwaltungsrates per Konferenzschaltung oder auf einem ähnlichen Kommunikationsweg teilnehmen, wobei sich alle Teilnehmer einer solchen Versammlung gegenseitig hören können müssen. Eine derartige Versammlungsteilnahme steht einer persönlichen Teilnahme gleich.

Eine Versammlung des Verwaltungsrats kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens zwei Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Diese Geschäftsführer müssen persönlich in Luxemburg anwesend sein. Beschlüsse sind mit einfacher Mehrheit der bei einem solchen in Luxemburg stattfindenden Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer zu fassen.

Von sämtlichen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse sind genauso gültig und wirksam wie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen eines Beschlusses gezeichnet sein und können per Brief, Telegramm, Fax oder E-Mail erfolgen.

Die Protokolle der Verwaltungsratsversammlungen sind von dem Vorsitzenden oder, sofern dieser abwesend ist, von dem stellvertretenden, nur für die jeweilige Versammlung ernannten Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Kopien von oder Auszüge aus solchen Protokollen, die gegebenenfalls in Gerichtsverfahren oder bei anderen Gelegenheiten vorgelegt werden, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einem Geschäftsführer gemeinsam mit dem Sekretär oder dem stellvertretenden Sekretär zu unterzeichnen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Richtung und Art der Geschäftsführung und der Geschäfte der Gesellschaft festzulegen.

Der Verwaltungsrat ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um sämtliche im Interesse der Gesellschaft stehenden Verwaltungshandlungen und -verfügungen vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht kraft Gesetzes oder gemäß dieser Satzung ausdrücklich der jährlichen Gesellschafterversammlung zugewiesen sind, werden vom Verwaltungsrat ausgeübt.

Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft, soweit dies die tägliche Geschäftsführung betrifft und gesetzlich zulässig ist, an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats übertragen. Er kann eine derartige Übertragung jederzeit widerrufen. Der Verwaltungsrat kann ferner im gesetzlich zulässigen Rahmen Vollmacht für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder erteilen.

Art. 12. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft im Rechtsverkehr vertreten; es sei denn, dass der Verwaltungsrat gemäß Art. 11 einen Bevollmächtigten oder mehrere Bevollmächtigte mit der täglichen Geschäftsführung und der Vertretung der Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung beauftragt hat.

Art. 13. Falls ein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft möglicherweise aus anderen Gründen als aufgrund des Umstands, dass er Geschäftsführer, Bevollmächtigter, Mitarbeiter oder Inhaber von Wertpapieren oder sonstigen Beteiligungen des anderen Unternehmens ist, ein persönliches Interesse an einem Vertrag oder einer Transaktion der Gesellschaft hat, wird der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte den Verwaltungsrat der Gesellschaft von diesem persönlichen Interesse in Kenntnis setzen und von einer Beteiligung an Beschlussfassungen hinsichtlich eines solchen Vertrags oder einer solchen Transaktion absehen. Die jeweils nächste Gesellschafterversammlung ist von einem solchen Vertrag oder einer solchen Transaktion und dem persönlichen Interesse des betreffenden Geschäftsführers oder Bevollmächtigten zu unterrichten.

Art. 14. Die Gesellschaft kann einen Geschäftsführer oder seine Erben, Testamentsvollstrecker oder Nachlassverwalter für angemessene Kosten schadlos halten, die diesem oder diesen in Zusammenhang mit einem Anspruch, einer Klage oder einem Verfahren entstanden sind, die möglicherweise auf der jetzigen oder früheren Tätigkeit des Betroffenen als Geschäftsführer oder Bevollmächtigten für die Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft beruhen, sofern dies verlangt wird, deren Anteilhaber oder Gläubiger die Gesellschaft ist, wenn der Betroffene insoweit keinen anderen Schadensanspruch hat; dies gilt nicht, wenn der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte wegen grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz rechtskräftig verurteilt wird; wird ein Vergleich geschlossen, erfolgt die Schadloshaltung nur bezüglich solcher vom Vergleich erfassten Punkte, bezüglich derer -laut Auskunft des Rechtsberaters gegenüber der Gesellschaft -keine Pflichtverletzung der schadlos zu haltenden Person vorliegt. Das vorstehende Recht auf Schadloshaltung schließt andere, dem Geschäftsführer oder Bevollmächtigten möglicherweise zustehende Rechte nicht aus.

Abschnitt V. Buchhaltung, Rechnungslegung, Jahresergebnis, Ausschüttung von Dividenden

Art. 15. Die Geschäfte der Gesellschaft, ihre finanzielle Situation sowie ihre Bücher werden von einem (oder mehreren) Abschlussprüfer(n) überwacht, bei denen es sich um réviseurs d'entreprises agréés handelt. Der Abschlussprüfer (oder die Abschlussprüfer) wird vom Verwaltungsrat bestimmt.

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Von dem Jahresüberschuss der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) in die gesetzlich vorgeschriebenen Reserven eingestellt. Diese Zuführung von Geldern endet, sobald und solange die Reserven bei zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft gemäß Art. 5 dieser Satzung oder dem gegebenenfalls gemäß Art. 5 dieser Satzung herauf- oder herabgesetzten Betrag liegen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt jährlich über die Verwendung des Jahresüberschusses; sie kann gegebenenfalls Dividenden festsetzen oder den Verwaltungsrat anweisen, dies zu tun.

Der Verwaltungsrat kann im gesetzlich vorgesehenen Rahmen einstimmig die Ausschüttung von Interimsdividenden beschließen.

Abschnitt VI. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Bei den Liquidatoren kann es sich um natürliche oder juristische Personen handeln, die von der Gesellschafterversammlung bestellt werden, die über die Auflösung entscheidet und die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren bestimmt.

Abschnitt VII. Änderungen

Art. 20. Diese Satzung kann im Rahmen der gesetzlichen Vorgaben durch die Gesellschafterversammlung geändert werden, wenn diese beschlussfähig ist und die gesetzlich vorgesehenen Mehrheiten erreicht werden.

Art. 21. Hinsichtlich aller Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend der Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze sowie ergänzend auf das Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung des Kapitals

Das Stammkapital wurde integral von der Genève Invest S.à r.l. eingezahlt, welche einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile gezeichnet hat.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass der Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend EURO (€ 125.000.-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzweölf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendfünfhundert Euros (€ 1.500,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat die einzige Gesellschafterin handelnd an Stelle der Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgelegt.

Zweiter Beschluss:

Es werden zu Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Thomas Freiberg, geboren am 6. November 1966 in Lübeck, wohnhaft 26 rue des Champs L-8285 Kehlen

Hans-Walter Müller, geboren am 19. Juli 1938 in Köln-Ehrenfeld, wohnhaft in 25 auf dem Loor, D-51143 Köln

Daniel Müller, geboren am 25. Mai 1970 in Porz am Rhein, wohnhaft in 4A avenue Marc-Peter, 1290 Versoix

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Dritter Beschluss:

Die Adresse des Sitzes der Gesellschaft ist in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxembourg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: D. HELGE MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20438. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054429/214.

(120076234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

ProLogis UK CCXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Référence de publication: 2012053995/10.

(120075892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

ProLogis UK CCXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Référence de publication: 2012053996/10.

(120075891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Puula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.587.

In the year two thousand and twelve on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Juha-Matti Lampola, company director, born in Hämeenlinna, Finland, on October 18, 1959, residing at 8 Southwood Avenue, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HD, United Kingdom,

2. Mrs Raili Lampola, born in Muuruvesi, Finland, on May 6, 1959, residing at 8 Southwood Avenue, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HD, United Kingdom, and

3. Mr Anssi Lampola, born in Espoo, Finland, on December 22, 1988, residing at 8 Southwood Avenue, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HD, United Kingdom,

all here represented by Ms Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three proxies given on 11 and 12 April 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of Puula S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on 7 May 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1440 of 11 June 2008;

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by issue of redeemable class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares") in compliance with article 8 of articles of association.

Second resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of four thousand euros (EUR 4,000) to bring it from its present amount of seventy five thousand euros (EUR 75,000) to seventy nine thousand euros (EUR 79,000) by the issuance of four thousand redeemable class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each, having the rights and obligations as stated in the articles of association.

Third resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders in the following proportion:

Subscription - Payment

Thereupon:

A) Mr Juha-Matti Lampola prenamed, here represented by Ms Céline BESSIN prenamed, by virtue of the here above proxy given on 11 April 2012, declares to subscribe to two thousand eight hundred (2,800) redeemable class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares") and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of two thousand eight hundred euros (EUR 2,800);

B) Mrs Raili Lampola prenamed, here represented by Ms Céline BESSIN prenamed, by virtue of the here above proxy given on 11 April 2012, declares to subscribe to six hundred (600) redeemable class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares") and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of six hundred euros (EUR 600);

C) Mr Anssi Lampola prenamed, here represented by Ms Céline BESSIN prenamed, by virtue of the here above proxy given on 12 April 2012, declares to subscribe to six hundred (600) redeemable class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares") and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of six hundred euros (EUR 600);

The total amount of four thousand euros (EUR 4,000) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 8 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** The Company's issued share capital amounts to EUR 79,000 (seventy nine thousand euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) class Z ordinary shares (the "Class Z Ordinary Shares") with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, 62,500 (sixty two thousand five hundred) redeemable class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares") with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and 4,000 (four thousand) redeemable class B preferred

shares (the "Class B Preferred Shares") with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The Company may, by resolution passed in the form required for the amendment of the Articles increase its share capital, in particular by the issue of redeemable class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), redeemable class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), redeemable class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), redeemable class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), redeemable class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), redeemable class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), redeemable class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and redeemable class J preferred shares (the "Class J Preferred Shares" and, together with the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, Class I Preferred Shares, Class J Preferred Shares, the "Preferred Shares"), each with a nominal value of EUR 1 (EUR 1).

The Class Z Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Juha-Matti Lampola, administrateur, né à Hämeenlinna, Finlande, le 18 octobre 1959, résidant au 8 Southwood Avenue, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HD, Royaume-Uni;

2) Madame Raili Lampola, née à Muuruvesi, Finlande, le 6 mai 1959, résidant au 8 Southwood Avenue, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HD, Royaume-Uni, et

3) Monsieur Anssi Lampola, né à Espoo, Finlande, le 22 décembre 1988, résidant au 8 Southwood Avenue, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HD, Royaume-Uni,

tous ici représentée par Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations datées des 11 et 12 avril 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société Puula S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1440 en date du 11 juin 2008.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social par émission de parts sociales préférentielles rachetables de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Class B") en conformité avec l'article 8 des statuts de la société.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.000 (quatre mille euros) pour porter son montant actuel de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) à EUR 79.000 (soixante-dix-neuf mille euros) par l'émission de quatre mille parts sociales préférentielles rachetables de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Class B") d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, ayant les droits et obligations comme indiqué dans les statuts de la société.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société dans les proportions suivantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

A) Monsieur Juha-Matti Lampola prénommé, ici représenté par Madame Céline BESSIN prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 11 avril 2012 dont question ci-dessus, lequel déclare souscrire à deux mille huit cents (2.800) parts sociales préférentielles rachetables de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Class B") et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de deux mille huit cents euros (EUR 2.800);

B) Madame Raili Lampola prénommée, ici représentée par Madame Céline BESSIN prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 11 avril 2012 dont question ci-dessus, laquelle déclare souscrire à six cents (600) parts sociales préférentielles rachetables de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Class B") et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de six cents euros (EUR 600).

C) Monsieur Anssi Lampola prénommé, ici représenté par Madame Céline BESSIN prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 12 avril 2012 dont question ci-dessus, lequel déclare souscrire à six cents (600) parts sociales préférentielles rachetables de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Class B") et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de six cents euros (EUR 600).

Le montant de quatre mille euros (EUR 4.000), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, Les associés déclarent modifier l'article 8 des statuts comme suit:

" **Art. 8.** La Société a un capital social de EUR 79,000 (soixante-dix-neuf mille euros) représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de classe Z (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe Z") d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, de 62,500 (soixante deux mille cinq cents) parts sociales préférentielles rachetables de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A") d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et 4,000 (quatre mille) parts sociales préférentielles rachetables de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Class B") d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

La Société, par décision prise en la forme requise pour la modification des statuts, peut augmenter son capital par l'émission de parts sociales préférentielles rachetables de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Class C"), de parts sociales préférentielles rachetables de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Class D"), de parts sociales préférentielles rachetables de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Class E"), de parts sociales préférentielles rachetables de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Class F"), de parts sociales préférentielles rachetables de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Class G"), de parts sociales préférentielles rachetables de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Class H"), de parts sociales préférentielles rachetables de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Class I"), de parts sociales préférentielles rachetables de classe J (les "Parts Sociales Préférentielles de Class J") et, ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I, les Parts Sociales Préférentielles de Classe J, les "Parts Sociales Préférentielles"), chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (une euro).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2012. Relation: LAC/2012/19020. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012053997/159.

(120075482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Resol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.560.

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu :

Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Lequel comparant déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société RESOL S.A. décidant la scission par constitution d'une nouvelle société CASTLING S.A. tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 27 mars 2012, Numéro 599/2012 de son répertoire, et il déclare avoir représenté le seul actionnaire lors de la même Assemblée. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 4 avril 2012, avec les relations suivantes: LAC/2012/15501, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant déclare que lors dudit acte qui actait la prédite scission, une erreur matérielle est survenue quant à la fixation de l'exercice social de la nouvelle société CASTLING S.A.. L'article onze des statuts stipule en effet que l'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin, alors que l'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, comme cela résulte d'ailleurs des résolutions de la même assemblée générale, un peu plus loin.

En conséquence, l'article onze des statuts doit être correctement lu comme suit:

" **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mai 2012. LAC/2012/20538. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2012057288/37.

(120080344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.028.890,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

EXTRAIT

En vertu de plusieurs actes sous seings privés du 30 décembre 2011, SCP III AIV One, L.P., a cédé 31,000 parts sociales dans le capital de la Société avec effet au 5 janvier 2012, respectivement comme suit:

– 565 parts sociales de catégorie A, 565 parts sociales de catégorie B, 565 parts sociales de catégorie C, 565 parts sociales de catégorie D, 565 parts sociales de catégorie E, 565 parts sociales de catégorie F, 565 parts sociales de catégorie G, 565 parts sociales de catégorie H, 565 parts sociales de catégorie I et 565 parts sociales de catégorie J à Nima Family Trust, une fiducie (trust) de droit de Province de l'Ontario, Canada (agissant par son fiduciaire (trustee), Nima Ahmadvand, né le 12 février 1963 à Téhéran, République Islamique d'Iran, ayant son adresse professionnelle au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada).

– 817 parts sociales de catégorie A, 817 parts sociales de catégorie B, 817 parts sociales de catégorie C, 817 parts sociales de catégorie D, 817 parts sociales de catégorie E, 817 parts sociales de catégorie F, 817 parts sociales de catégorie G, 817 parts sociales de catégorie H, 817 parts sociales de catégorie I et 817 parts sociales de catégorie J à Joseph R. Brown Family Trust, une fiducie (trust) de droit de Province de l'Ontario, Canada (agissant par son fiduciaire (trustee),

Joseph R. Brown, né le 25 juin 1960 à Ottawa, Canada, ayant son adresse professionnelle au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada).

– 753 parts sociales de catégorie A, 753 parts sociales de catégorie B, 753 parts sociales de catégorie C, 753 parts sociales de catégorie D, 753 parts sociales de catégorie E, 753 parts sociales de catégorie F, 753 parts sociales de catégorie G, 753 parts sociales de catégorie H, 753 parts sociales de catégorie I et 753 parts sociales de catégorie J à Peter Gillingham Family Trust, une fiducie (trust) de droit de Province de l'Ontario, Canada (agissant par son fiduciaire (trustee), Peter Gillingham, né le 11 novembre 1957 à Marville, France, ayant son adresse professionnelle au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada).

– 149 parts sociales de catégorie A, 149 parts sociales de catégorie B, 149 parts sociales de catégorie C, 149 parts sociales de catégorie D, 149 parts sociales de catégorie E, 149 parts sociales de catégorie F, 149 parts sociales de catégorie G, 149 parts sociales de catégorie H, 149 parts sociales de catégorie I et 149 parts sociales de catégorie J à Kim Family Trust, une fiducie (trust) de droit de Province de l'Ontario, Canada (agissant par son fiduciaire (trustee), Jin-Ki Kim, né le 19 février 1964 à Daegu, République Populaire Démocratique de Corée, ayant son adresse professionnelle au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada).

– 816 parts sociales de catégorie A, 816 parts sociales de catégorie B, 816 parts sociales de catégorie C, 816 parts sociales de catégorie D, 816 parts sociales de catégorie E, 816 parts sociales de catégorie F, 816 parts sociales de catégorie G, 816 parts sociales de catégorie H, 816 parts sociales de catégorie I et 816 parts sociales de catégorie J à Shaer Family Trust, une fiducie (trust) de droit de Province de l'Ontario, Canada (agissant par son fiduciaire (trustee), Phillip Stephen Shaer, né le 20 novembre 1973 à Halifax, Canada, ayant son adresse professionnelle au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTI Luxco Sàrl

Mandataire

(En vertu du droit de sa juridiction, SCP III AIV One, L.P. peut ne pas avoir la personnalité morale et, par conséquent, peut ne pas être en mesure de détenir le titre de propriété de ses actifs. Le cas échéant, les parts sociales concernées dans le capital de la Société sont détenues par un ou plusieurs associés de SCP III AIV One, L.P., sous réserve de et en conformité avec le droit et le pacte d'associés applicables. De même, en vertu du droit de leur juridiction, Nima Family Trust, Joseph R. Brown Family Trust, Peter Gillingham Family Trust, Kim Family Trust et Shaer Family Trust, peuvent ne pas avoir la personnalité morale et, le cas échéant, le titre de propriété de leurs parts sociales dans le capital de la Société sera détenu par leurs fiduciaires (trustees) respectifs.)

Référence de publication: 2012055786/51.

(120078509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Palermo R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.067.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 janvier 2012

Il résulte du Procès -Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 janvier 2012 que:

- La démission de Monsieur Natale Capula en tant que gérant unique est acceptée avec effet rétroactif au 23 janvier 2012.

- Est nommé en tant que gérante unique à la place du gérant démissionnaire Monsieur Gianluca Ninno, né le 07/04/1975 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg. Le nouvel gérant restera en charge pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012053998/16.

(120075507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054001/10.

(120075180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Ponta Negra S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.856.

Avec effet au 07 mai 2012, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société PONTA NEGRA S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B159856.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2012.

Référence de publication: 2012054004/10.

(120075116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

QureInvest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.399,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.066.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 25 avril 2012, que:

- le siège social de la Société a été transféré au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 20 février 2012

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, gérant, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012054011/19.

(120074987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 08/05/2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société Scan-Project S.A. tenue le 08 mai 2012, que le Commissaire aux comptes:

KUGELER Berthy a été remplacée par BODEN Jean-Marie, expert-comptable, né le 14/06/1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement 45-47, Route d'Arlon L-1140 Luxembourg pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012054044/15.

(120075268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012054014/11.

(120075213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.900,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.154.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, the United States of America,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 2nd, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.154, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27th, 2012, not yet published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by twenty-nine thousand and nine hundred US Dollars (USD 29,900.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to forty-nine thousand and nine hundred US Dollars (USD 49,900.-) by the creation and issue of twenty-nine thousand and nine hundred (29,900) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the twenty-nine thousand and nine hundred (29,900) new shares and to have them fully paid up in the amount of twenty-nine thousand and nine hundred US Dollars (USD 29,900.-) by:

- a contribution in kind consisting of twenty thousand (20,000) shares representing one hundred percent 100% of the issued share capital of Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at Navas Business Center, 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, which are listed in an ad hoc declaration signed by Halliburton U.S. International Holdings, Inc., dated May 2nd, 2012, and whose aggregate value amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) (the "First Contribution in Kind").

- a contribution in kind consisting of ninety-nine percent (99%) partnership interests in Halliburton International Holdings, an exempted partnership under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, which are listed in an ad hoc declaration signed by Halliburton U.S. International Holdings, Inc., dated May 2nd, 2012 and whose aggregate value amounts to nine thousand and nine hundred US Dollars (USD 9,900.-) (the "Second Contribution in Kind").

The First and the Second Contribution in Kind are collectively referred to as the Contributions.

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributions and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- all further formalities are in course in the country of residence of the entities whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at forty-nine thousand and nine hundred US Dollars (USD 49,900.-) represented by forty-nine thousand and nine hundred (49,900) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.154, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 2 mai 2012, non encore publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000.-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'un montant d'un dollar US (USD 1.-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-neuf mille neuf cents dollars US (USD 29.900.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000.-) à quarante-neuf mille neuf cents dollars US (USD 49.900.-) par la création et l'émission de vingt-neuf mille neuf cents (29.900) nouvelles parts sociales.

Subscription - Payment

Sur ce, Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt-neuf mille neuf cents (29.900) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de vingt-neuf mille neuf cents dollars US (USD 29.900.-) par:

- un apport en nature consistant en vingt mille (20.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Navas Business Center, 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, lesdites parts sociales étant listées dans une déclaration ad hoc signée par Halliburton U.S. International Holdings, Inc., en date du 2 mai 2012, et dont la valeur totale s'élève à vingt mille dollars US (USD 20.000.-) (le «Premier Apport en Nature»).

- un apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99%) des intérêts d'Halliburton International Holdings, «exempted partnership» constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, lesdits intérêts étant listés dans une déclaration ad hoc signée par Halli-

burton U.S. International Holdings, Inc., en date du 2 mai 2012, et dont la valeur totale s'élève à neuf mille neuf cents dollars US (USD 9.900,-) (le «Second Apport en Nature»).

Le Premier et le Second Apport en Nature sont désignés collectivement les «Apports en Nature».

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prénommée, déclare que:

- elle est l'unique propriétaire des Apports en Nature contribués et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des Apports en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à quarante-neuf mille neuf cents dollars US (USD 49.900,-) représenté par quarante-neuf mille neuf cents (49.900) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2012. Relation: ECH/2012/789. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057689/146.

(120081014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

QureInvest II (SCS) SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.824.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de QureInvest S.à r.l. en sa capacité d'associé-commandité gérant de QureInvest II (SCS) SICAR que:

- le siège social de la Société a été transféré au 51 av John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Veillez noter le changement d'adresse de QureInvest S.à r.l., associé-commandité gérant, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012054012/19.

(120075431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.995.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 10 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 10 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 10 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012057482/24.

(120081305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Rutini Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.166.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 12 avril 2012: que Famax International Corp. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Iberian Minerais Corp., une société constituée et régie par le droit suisse, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Lucerne sous le numéro CH-100.3.790.223-1, ayant son siège social au 3, Falkengasse, CH-6004 Lucerne, Suisse.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Iberian Minerals Corp.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012054015/19.

(120075152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Rail Reassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012054016/10.

(120075529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Industrie pour le Traitement de Surfaces, Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 18.115.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16.02.2009, le mandat d'Administrateur de Mr Jean-Claude SCHMITZ, Mme Michèle SCHMITZ - GEHREND ont été reconduits pour une durée de 5 ans. Mr Marc SCHAUS est nommé comme administrateur pour une durée de 5 ans alors que le mandat d'administrateur de Mr Fernand WOLFF prend fin avec effet immédiat.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant 51 rue de la forêt verte L-7340 Heisdorf.
- Mme Michèle SCHMITZ - GEHREND, Administrateur, demeurant 51 rue de la forêt verte L-7340 Heisdorf.
- Mr Marc SCHAUS né le 27/10/1958 à Luxembourg (Luxembourg), Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Lors de cette même Assemblée le mandat de commissaire aux comptes évolue de la façon suivante:

- Inscription de Mr Gérard LUSATTI né le 01/05/1976 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.
- Révocation de Mr Joseph NEYENS avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2009.

Pour la société

Référence de publication: 2012057707/25.

(120080799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Raphael Magic Inc.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.968.

—
EXTRAIT

Suite à une erreur matérielle, il faut considérer que Monsieur François Daniel GOLAY, est domicilié en Suisse à 1092 Belmont-sur-Lausanne au 6, chemin de la Guibaude.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 mai 2012.

Référence de publication: 2012054018/12.

(120075097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

—
Changements dans la composition du Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 8 mai 2012, les mandats des administrateurs suivants sont venus à échéance:

- M. Wilbur ROSS
- M. Narayanan VAGHUL

L'Assemblée générale a décidé de réélire:

- M. Wilbur ROSS
- M. Narayanan VAGHUL

tous deux avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de trois ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

L'Assemblée générale a également nommé M. Tye BURT, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057478/22.

(120080663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Rapides International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.966.

—
EXTRAIT

Suite à une erreur matérielle, il faut considérer que Monsieur Suite à une erreur matérielle, il faut considérer que Monsieur François Daniel GOLAY, est domicilié en Suisse à 1092 Belmont-sur-Lausanne au 6, chemin de la Guibaude.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 mai 2012.

Référence de publication: 2012054019/12.

(120075093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Real Estate Europe (JB) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.965.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012054021/10.

(120075111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Reluxco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 125.202.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054030/9.

(120075541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Bridel Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 111.596.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Bridel Lotissement S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 mai 2011.

Résolution:

L'assemblée accepte la reconduction des mandats des administrateurs:

- Monsieur Fabio Marochi, né le 16 février 1970 et demeurant à L-4513 Nieder Korn 76A, route de Bascharage,
- Monsieur Marco Sgreccia, né le 28 février 1970 et demeurant à L-2533 Differdange 77, rue de la Semois,
- Monsieur Tom Lahure, né le 23 janvier 1980 et demeurant à L-4967 Clemency, 12B, rue de la Chapelle.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur délégué à savoir:

Monsieur Fabio Marochi, né le 16 février 1970 et demeurant à L-4513 Nieder Korn 76A, route de Bascharage,

L'assemblée accepte la reconduction de la société Premium Investment Partners S.A. ayant son siège à L-1319 Luxembourg 126, rue Cents en tant que commissaire aux comptes.

Les mandats expireront lors de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2017.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fabio Marochi

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012057539/23.

(120081180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.707.

Les comptes annuels au 5 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054033/10.

(120075859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.707.

Les comptes annuels au 5 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054034/10.

(120075860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.709.

Les comptes annuels au 5 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054035/10.

(120075855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

PR Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.037,50.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.141.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 14 mai 2012 avec Monsieur Patrick RIBES, la société Pagos LUX Sàrl devient propriétaire de 1.283 parts sociales de la société PR Finances Soparfi Sàrl et Monsieur Patrick RIBES n'est donc plus associé de la société.

A l'issue de cette cession, l'actionariat de la société se compose comme suit à la date du 14 mai 2012:

- Pagos LUX Sàrl: 1.283 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012058454/17.

(120081502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.
